

Séance ordinaire du 9 avril 2019

- ETAIENT PRESENTS :** Messieurs RUIZ José, GOSSEREZ Alain, THILLAYS Bernard, BENATO Yannick, MITOT Jean, AOUAOU Harcen, CARRION Marc, LEMAUR Gilles, LUYINDULA Pierre, MEUNIER Jacky, KRASNIC Cédimir
- Mesdames ROUSSELET Marie-Annick, GADEAU Sylvie, AVRIL Elisabeth, GAUTHIER Catherine, GRANET Isabelle, KAYGISIZ MASSON Aurélie, YASAR KAYGISIZ Denise, WAHL Agnès, PASCAL DE RAYKEER Brigitte.
- ETAIENT REPRESENTES :** Monsieur CHOMET Francis représenté par Monsieur THILLAYS Bernard
Madame FONTENAILLE Marie-Hélène représentée par Monsieur RUIZ José
- Absente :** Madame DUPRE Maryse
- Secrétaire de Séance :** Madame ROUSSELET Marie Annick.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018.

Le Maire demande à l'ensemble des élus présents si des observations sont à émettre sur le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2018. Aucune observation n'est émise. Le Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du compte de gestion 2018 – Budget Communal.

Le Compte de Gestion du Budget Communal 2018 de Mme le Receveur Municipal est présenté aux Elus.

Il est fait remarquer que les services de la Trésorerie ont tardé à transmettre les documents officiels.

Le Compte de Gestion est adopté à la majorité : voix pour : 20 – voix contre : 2.

2) Approbation du compte de gestion 2018 – Budget Annexe MARPA.

Le Compte de Gestion pour le Budget Annexe MARPA 2018 de Mme le Receveur Municipal est également présenté.

Le Compte de Gestion est adopté à la majorité : voix pour : 20 – voix contre : 2

3) Approbation du compte de gestion 2018 – Budget Annexe RAM.

Le Compte de Gestion pour le Budget Annexe RAM 2018 de Mme le Receveur Municipal est également présenté.

Le Compte de Gestion est adopté à la majorité : voix pour : 20 – voix contre : 2.

4) Approbation du compte administratif 2018 – Budget Communal.

Mme ROUSSELET Marie Annick, maire adjointe, prend la présidence de la séance, Monsieur le Maire étant sorti en respect de l'article L2121.14 du CGCT et ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif du Budget Communal 2018 est présenté aux Elus.

Les résultats du Budget 2018 contenus dans le Compte Administratif tant en Fonctionnement qu'en Investissement pour le Budget Communal sont présentés.

Le résultat global de clôture 2018 est de 891.888,15 €. Aucune observation n'est émise.

Il est le reflet exact du Compte de Gestion 2018. Les résultats sont identiques.

Le Compte Administratif est adopté à la majorité : voix pour : 18 – voix contre : 2.

5) Approbation du compte administratif 2018 – Budget Annexe MARPA.

Ensuite le Compte Administratif du Budget Annexe MARPA 2018 est présenté. Le résultat global de clôture 2018 est de 287.109,28 €. Aucune observation n'est émise.

Il est le reflet exact du Compte de Gestion 2018. Les résultats sont identiques.

Le Compte Administratif est adopté à la majorité : voix pour : 18 – voix contre : 2.

6) Approbation du compte administratif 2018 – Budget Annexe RAM.

Le Compte Administratif du Budget Annexe RAM 2018 est également présenté.

Le résultat global de clôture 2018 est de 16.026,44 €. Aucune observation n'est émise.

Il est le reflet exact du Compte de Gestion 2018. Les résultats sont identiques.

Le Compte Administratif est adopté à la majorité : voix pour : 18 – voix contre : 2.

7) Affectation du résultat 2018 – Budget Communal

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

L'affectation des résultats 2018 est présentée pour le Budget Communal conformément au règlement budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve - à la majorité- cette affectation répartie, d'une part, en réserve pour couvrir les engagements d'investissement et, d'autre part, en fonctionnement pour l'exercice 2019 pour le Budget Communal. Voix pour : 20 – voix contre : 2.

8) Affectation du résultat 2018 – Budget Annexe MARPA

L'affectation des résultats 2018 est présentée pour le Budget Annexe MARPA conformément au règlement budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve – à la majorité- cette affectation en fonctionnement pour l'exercice 2019 pour le Budget Annexe MARPA. Voix pour : 20 – voix contre : 2.

9) Affectation du résultat 2018 – Budget Annexe RAM

L'affectation des résultats 2018 est présentée pour le Budget Annexe RAM conformément au règlement budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve – à la majorité- cette affectation en fonctionnement pour l'exercice 2019 pour le Budget Annexe RAM. Voix pour : 20 – voix contre : 2.

10) Autorisations de programme et Crédits de paiements - Budget communal

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et des Crédits de paiements,

Vu le Décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de Programme et des crédits de paiements (AP/CP)

Vu l'instruction comptable M14,

Le conseil municipal en cette séance accepte – à la majorité- de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place une procédure d'**Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement**. Il est précisé que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la commune à moyen terme. Deux autorisations de programme sont ouvertes pour la création de la Voirie du site de la Grande Garenne et pour la construction du DOJO : voix pour : 20 – Voix contre : 2.

11) Budget Communal 2019 et vote des taux –

Le Budget Communal 2019 est présenté en commençant par la section de Fonctionnement puis par la section d'investissement.

Les opérations retenues sont :

La Sauvagerie – Ecole Maternelle – Zone de la Grande Garenne – Stade, Base de loisirs et Gymnase. Les recettes fiscales sont précisées

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 1.295.000 € pour un budget global de 11.540.000 € dont 4.355.000 € de dépenses d'investissement.

Il est précisé que ce budget est présenté sans augmentation des taux d'imposition directe pour 2019.

Le Conseil Municipal approuve –à la majorité- le Budget Communal 2019 tel que présenté sans augmentation des taux de taxe d'habitation, de taxe foncière bâti et de taxe foncière non bâti, un emprunt sera réalisé pour les travaux d'enfouissement des réseaux. : voix pour : 20 – voix contre : 2.

12) Budget MARPA – année 2019

Le Budget annexe MARPA pour 2019 est ensuite présenté.

Il reprend principalement les Restes à Réaliser 2018 en Investissement. Aucune subvention d'équilibre n'est versée pour le budget Annexe MARPA, ce budget s'équilibrant seul. Par contre une reprise de l'excédent antérieur est prévue pour reversement au budget communal.

Le Conseil Municipal approuve –à la majorité- le Budget Annexe MARPA 2019 tel que présenté : voix pour : 20 – voix contre : 2.

13) Budget RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES année 2019

Le Budget annexe RAM pour 2018 est également présenté.

Il ne comprend que des dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve –à la majorité- le Budget Annexe RAM 2019 tel que présenté : voix pour : 20 – Voix contre : 2.

14) Personnel Communal – Création de postes.

Monsieur Yannick BENATO, Adjoint au Maire, présente les différents postes à créer, en filière animation, technique et patrimoine, à compter du 1^{er} mai 2019. Ces créations sont réalisées uniquement pour des avancements de grade du personnel en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de ces postes à compter du 1^{er} mai 2019.

15) Personnel communal – prime au personnel pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, pour 2019, le montant de la prime annuelle versée au personnel communal, sans augmentation.

16) Restauration scolaire demande de subvention programme Leader

Il est rappelé que la commune exploite depuis plusieurs mois la possibilité d'approvisionner la cuisine centrale de la restauration scolaire en « circuits courts » afin de travailler directement avec des producteurs locaux, voire même des producteurs « bio ». Cette organisation pourrait débiter à la rentrée prochaine pour le centre de loisirs et le portage à domicile en premier lieu, pour ensuite s'étendre en 2020 à l'ensemble de la restauration.

Le programme Leader Sud 77, en partenariat avec le FEADER et la Région Ile de France propose une subvention « multifinanceurs » (publics et européens) afin de promouvoir ce développement local qui n'est que favorable aux producteurs locaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet en général et sollicite les subventions correspondantes.

17) Dérogations scolaires – Frais de scolarité 2019/2020

Le Conseil Municipal accepte- à l'unanimité- le montant des participations aux frais de scolarité des élèves hors communes décidé lors de la réunion de l'amicale des maires du Pays de Montereau le 28 février dernier, pour l'année scolaire 2019/2020.

18) Baux agricoles 2018 – Indemnités dues par les agriculteurs

Comme chaque année, les indemnités dues par les agriculteurs au titre de l'occupation de terrains agricoles communaux sont fixées – à l'unanimité - pour l'année 2018 en fonction des superficies remises à jour et de l'indice national des fermages transmis par Chambre d'Agriculture de la Région Ile de France.

19) Indemnité d'éviction due à un agriculteur – Terrain La Grande Garenne

Le projet de réalisation d'une « coulée verte » sur le site de la Grande Garenne avec voies piétonnes et pistes cyclables se concrétise pour 2019. Cela nécessite de verser une indemnité d'éviction à l'agriculteur exploitant la parcelle communale. Le conseil municipal accepte – à l'unanimité- le versement de cette indemnité fixée selon un protocole d'accord entre les organisations agricoles et la direction des finances.

20) Piste Cyclable – Plan d'action triennal -demande de subvention Région Plan Vélo

Un projet de réalisation de pistes cyclables a été établi de la Rue de la Prairie sous le pont SNCF jusqu'au centre commercial du Bréau dans le cadre d'un plan d'action triennal avec la Région Ile de France. Ce plan se déroulerait en trois phases : -Phase 1 (2019) : sécurisation du passage sous le pont SNCF rue de la Prairie, création de la piste Rue de la Fontaine des noues entre le pont et le site de la Grande Garenne, puis création de stationnements cyclables -Phase 2 (2020) : Création de la piste cyclable entre le site de la Grande Garenne et le nouveau centre de loisirs et la nouvelle école élémentaire - Phase 3 (2021) : Création de la piste cyclable en continuité de la précédente jusqu'au centre commercial du Bréau.

Le conseil Municipal approuve – à la majorité - le projet de plan d'action triennal pour les pistes cyclables et sollicite les subventions correspondantes. Voix Pour : 20- abstentions : 2

21) Garantie d'emprunt SEM SOCOVAR Acquisition de 2 logements rue Louise Gounon

La société COOPIMMO a proposé à la SEM SOCOVAR la cession de deux logements sis rue Louise Gounon. Pour cette acquisition, la SEM a sollicité un emprunt auprès de la Banque Postale le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt pour le remboursement de ce prêt. Voix pour 20 – abstentions : 2

22) VALLOGIS VALLOIRE Habitat – report du terme du bail emphytéotique

La société Vallogis Valloire Habitat programme des travaux de réhabilitation des 78 logements collectifs de la rue Max Pol Fouchet. Ces 78 logements ont fait l'objet d'un bail emphytéotique avec la commune en 1985. Ce bail a une durée de 55 ans et une prolongation du bail est acceptée- à l'unanimité- afin de couvrir la durée de l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux.

23) Fonds de solidarité Logement 2019

Le fonds de solidarité logement intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement. Et le conseil municipal renouvelle – à l'unanimité- l'adhésion pour 2019.

24) Redevances d'occupation du domaine public Orange 2017/2018

Le conseil municipal fixe – à l'unanimité les redevances d'occupation du sol public dues par la société Orange pour 2017 et 2018.

25) Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles (modificatif)

Par délibération du 26 septembre 2006 une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles avait été instituée à compter du 1^{er} janvier 2007. Afin de prendre en compte l'article 1529 du code général des impôts modifié par la loi N°2014-1655 du 29 décembre 2014, le conseil municipal confirme – à l'unanimité- l'application de cette taxe.

26) Centre Socioculturel Règlement intérieur de la bibliothèque

Un règlement intérieur pour la bibliothèque du centre socioculturel est accepté – à l'unanimité.

27) Extinction de créances – service enfance

A la demande de la Trésorerie, le conseil municipal accepte – à l'unanimité – l'extinction d'une créance due pour le service enfance suite à la validation d'un dossier de surendettement.

28) Motion – réforme du système de santé.

Le conseil municipal demande – à l'unanimité - à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des instances concernées pour la prise en compte dans le cadre des échanges locaux du débat national les enjeux suivants : lutte contre les déserts médicaux, garantie d'une offre de santé de proximité, garantie d'un accès aux soins de qualité pour tous, maintien et renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients.

Le Secrétaire de séance,


Marie Annick ROUSSELET



Le Maire,


José RUIZ